



PROTECTION DES BIENS PROPRES

Par **ricounet**, le **22/09/2014** à **11:06**

Bonjour

j ai acheter un appartement avec une declaration de emploi
Cette declaration a été signé par ma femme et envoye chez mon notaire lors de l achat

Nous sommes séparés mais encore marier sous le regime de la communaute reduit au
acquets

si je vends mon bien et rachete un autres appartements les fonds de la vente de mon bien
actuel rentre t il dans la communaute ?

Salutation

Par **domat**, le **22/09/2014** à **11:57**

bjr,

si vous avez acheté ce bien étant marié, c'est un bien commun financé partiellement ou
totalement par des fonds propres (clause de emploi).

à la vente vous récupérez vos fonds propres pour acheter un nouvel appartement qui sera
toujours un bien commun donc il vous faut l'accord de votre épouse.

cdt